



Commune de
Bourg-en-Lavaux

Installation des Autorités communales
Procès-verbal d'assermentation
Législature 2016 – 2021
23 juin 2016 à 16h00
Au Temple de Grandvaux et à la Grande Salle de Grandvaux

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux, convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 23 juin 2016 à 16h00 afin de procéder :

- **A l'assermentation des membres du Conseil communal**
- **A l'assermentation des membres de la Municipalité**
- **Aux nominations légales**

Ouverture par M. le Préfet

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet, Daniel Flotron, qui préside les opérations.

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

Les conseillers préalablement assermentés par M. le Préfet sont :

- Mme Stéphanie Brander Marti (excusée)
- M. Daniel Gay (excusé)
- M. Mario Pasquini (excusé)

Les conseillers excusés sont :

- M. Blaise Duboux
- M. Marc-Henri Noverraz
- M. Roland Parisod

Ils seront assermentés lors de la 1^{ère} séance du Conseil communal.

Assermentation des Conseillers communaux

L'assemblée se lève pour l'assermentation du **Conseil communal**

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers.

A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Bourg-en-Lavaux pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

Nombre des membres assermentés : 57, selon liste annexée

Assermentation de la Municipalité et de M. le Syndic

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. **Les membres de la Municipalité** sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic : M. Jean-Pierre Haenni PLR-ICD

Municipales / municipaux :

- M. Raymond Bech BEL Action
- M. Jean-Paul Demierre PLR-ICD
- Mme Nicole Gross-Fonjallaz PLR-ICD
- M. Georges Hauert PLR-ICD
- Mme Evelyne Marendaz Guignet BEL Action
- M. Jean Christophe Schwaab PSIG

M. le Préfet salue les anciens Municipaux sortants dont le Syndic M. Max Graf et les Municipaux MM. Patrick Chollet et Yves Kazemi. Il les remercie pour leur engagement.

Nomination (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Catherine Fonjallaz

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : M. Patrick Baumann et Mme Marlyse Schopfer

Election du Président du Conseil pour un an

Mme Valérie Hills propose M. Thomas Ellis

Est élu tacitement **M. Thomas Ellis**

Acclamations

Election de la Secrétaire du Conseil pour 5 ans

Mme Valérie Hills propose Mme Catherine Fonjallaz

Est élue tacitement **Mme Catherine Fonjallaz**

Acclamations

La secrétaire est directement assermentée par M. le Préfet Daniel Flotron.

M. le Préfet Daniel Flotron félicite le Président ainsi que la secrétaire et leur souhaite une heureuse législature 2016-2021.

La secrétaire lit ensuite le procès-verbal d'assermentation qui est adopté séance tenante.

Le Préfet
Daniel Flotron

La Secrétaire
Catherine Fonjallaz

Installation

M. le Préfet Daniel Flotron transmet la direction de la séance à M. Thomas Ellis, nouveau Président et à Mme Catherine Fonjallaz, secrétaire.

M. le Préfet se retire.

M. Patrick Baumann et Mme Marlyse Schopfer conservent leur fonction de scrutateur.

Allocution de M. le Président Thomas Ellis (en annexe).

Le Conseil enchaîne avec :

Election du 1^{er} Vice-Président du Conseil communal pour une année :

M. Laurent Pfeiffer (PLR-ICD) est proposé par M. Christian Currat

M. Laurent Pfeiffer est élu par acclamations.

Election du 2^{ème} Vice-Président-e du Conseil communal pour une année :

M. Nicolas Blanc (PSIG) est proposé

M. Nicolas Blanc est élu par acclamations.

Election de 2 scrutateurs-trices pour une année :

M. Roland Parisod (PLR-ICD) est proposé par M. Philippe Maeder

M. Nathalie Pfeiffer (BEL Action) est proposée par Mme Valérie Hills

Mme Nathalie Pfeiffer (BEL Action) et M. Roland Parisod (PLR-ICD) sont élus scrutateurs par acclamations.

Election de 2 scrutateurs-trices suppléants-tes pour une année :

M. Salomon Dubois (PLR-ICD) est proposé par Philippe Maeder

M. Jean-Luc Denisart (PSIG) est proposé par Mme Annick Ammon-Staudenmann

M. Salomon Dubois (PLR-ICD) et M. Jean-Luc Denisart (PSIG) sont élus scrutateurs suppléants par acclamations.

Election de la Commissions de gestion (7 membres désignés pour 3 ans, art. 38 du Règlement du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux) :

M. Philippe Maeder, Mmes Johanne Paccaud et Caroline Bachmann (BEL Action) sont proposés par M. Patrice Humbert

MM. Christian Currat, Jean-René Gaillard et Jérémy Berthet (PLR-ICD) sont proposés par M. Bernard Rufi

Mme Christine Lavanchy (PSIG) est proposée par Mme Annick Ammon-Staudenmann

Sont élus par acclamations :

1. Membre	M. Philippe Maeder	BEL Action
2. Membre	Mme Johanne Paccaud	BEL Action
3. Membre	Mme Caroline Bachmann	BEL Action
4. Membre	M. Christian Currat	PLR-ICD
5. Membre	M. Jean-René Gaillard	PLR-ICD
6. Membre	M. Jérémy Berthet	PLR-ICD
7. Membre	Mme Christine Lavanchy	PSIG

Election de la Commission des finances (5 membres désignés pour 5 ans, durée de la législature 2016-2021, art. 39 Règlement du Conseil communal)

MM. Daniel Gay et Nicolas Potterat (BEL Action) sont proposés par Mme Valérie Hills

MM. Bernard Rufi, et Mario Pasquini (PLR-ICD) sont proposés par M. Jean-René Gaillard

Mme Chantal Ostorero (PSIG) est proposée par Mme Anouk Arbel

Sont élus par acclamations :

1. Membre	M. Daniel Gay	BEL Action
2. Membre	M. Nicolas Potterat	BEL Action
3. Membre	M. Bernard Rufi	PLR-ICD
4. Membre	M. Mario Pasquini	PLR-ICD
5. Membre	Mme Chantal Ostorero	PSIG

Election de la Commission de recours en matière d'impôt (3 membres)

M. Daniel Gay (BEL Action) est proposé par Mme Valérie Hills

Mme Jane Potin (PLR-ICD) est proposée par Mme Marlyse Schopfer

Mme Annick Ammon-Staudenmann (PSIG) est proposée par Mme Anouk Arbel

Sont élus par acclamations :

1. Membre	M. Daniel Gay	BEL Action
2. Membre	Mme Jane Potin	PLR-ICD
3. Membre	Mme Annick Ammon-Staudenmann	PSIG

Election de 5 membres à l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) pour la durée de la législature 2016-2021

MM. Lionel Regamey, Jean-Luc Badoux et Jacques Potterat (BEL Action) sont proposés par M. Yvan Rey

M. Jacques Joly (PLR-ICD) est proposé par Mme Florence Gross

Mme Stéphanie Brander Marti (PSIG) est proposée par Mme Christine Lavanchy

Sont élus par acclamations :

1. Membre	M. Lionel Regamey	BEL Action
2. Membre	M. Jean-Luc Badoux	BEL Action
3. Membre	M. Jacques Potterat	BEL Action

- | | | |
|-----------|------------------------------------|---------|
| 4. Membre | M. Jacques Joly | PLR-ICD |
| 5. Membre | Mme Stéphanie Brander Marti | PSIG |

Election de 5 membres à l'Association Police Lavaux (APOL) pour la durée de la législature 2016-2021

Mme Nathalie Esseiva et M. Yvan Rey (BEL Action) sont proposés par M. Philippe Maeder

Mme Florence Gross et M. Emmanuel Hug (PLR-ICD) sont proposés

Mme Nadège Porta (PSIG) est proposée par M. Jean-Luc Denisart

Sont élus par acclamations :

- | | | |
|-----------|-----------------------------|------------|
| 1. Membre | Mme Nathalie Esseiva | BEL Action |
| 2. Membre | M. Yvan Rey | BEL Action |
| 3. Membre | Mme Florence Gross | PLR-ICD |
| 4. Membre | M. Emmanuel Hug | PLR-ICD |
| 5. Membre | Mme Nadège Porta | PSIG |

Election de 11 membres et 2 suppléants à l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL) pour la durée de la législature 2016-2021

Mme Lucie de Palma et MM. Patrice Humbert et Jean-Luc Badoux (BEL Action) sont proposés par M. Yvan Rey

MM. Raoul Baehler, Laurent Berthet, Lionel Gfeller et Mme Sandra Guscio (PLR-ICD) sont proposés par M. Jacques Joly

Mme Anouk Arbel et M. Bernard Padrun (PSIG) sont proposés par M. Nicolas Blanc

M. Salomon Dubois (PLR-ICD) proposé par Mme Florence Gross est retiré

MM. Vincent Chollet et Mathieu Cardinaux (BEL Action) sont proposés par Mme Lucie de Palma

Sont élus par acclamations :

- | | | |
|------------|-----------------------------|------------|
| 1. Membre | Mme Lucie de Palma | BEL Action |
| 2. Membre | M. Vincent Chollet | BEL Action |
| 3. Membre | M. Mathieu Cardinaux | BEL Action |
| 4. Membre | M. Patrice Humbert | BEL Action |
| 5. Membre | M. Jean-Luc Badoux | BEL Action |
| 6. Membre | M. Raoul Baehler | PLR-ICD |
| 7. Membre | M. Laurent Berthet | PLR-ICD |
| 8. Membre | Mme Sandra Guscio | PLR-ICD |
| 9. Membre | M. Lionel Gfeller | PLR-ICD |
| 10. Membre | Mme Anouk Arbel | PSIG |
| 11. Membre | M. Bernard Padrun | PSIG |

2 Suppléants :

M. Urs Marti (PSIG) est proposé par M. Patrick Baumann

M. Julien Volet (BEL Action) est proposé par Mme Lucie de Palma

Sont élus suppléants par acclamations :

- | | | |
|----|------------------------|------------|
| 1. | M. Julien Volet | BEL Action |
| 2. | M. Urs Marti | PSIG |

Divers

Le Président demande spécialement aux nouveaux conseillers de communiquer leurs coordonnées.

M. Jean Micol :

Il propose de faire des photos de chaque conseiller.

M. Thomas Ellis, Président :

C'est à voir.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clos la séance du Conseil communal.

Allocution de M. Jean-Pierre Haenni, futur Syndic (en annexe).

Allocution de M. Daniel Flotron. Préfet (en annexe).

Pour le Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

La séance est levée à 17h30

Cully, le 30 juin 2016

Annexes : ment.

Commune de Bourg-en-Lavaux - Assermentation - 23 juin 2016

Allocution de M. le Préfet Daniel Flotron

Mesdames et Messieurs,

Winston Churchill a dit :

Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit.

L'un des problèmes de notre société, c'est que les gens ne veulent pas être utiles, mais importants.

C'est avec cette magnifique citation que je vous demande de réfléchir quelques instants sur la portée de votre mandat politique dans cette belle et jeune commune de Bourg en Lavaux.

Vous êtes maintenant des élus chargés de gérer votre commune.

J'aimerais vous rappeler que, quel que soit votre appartenance politique ou votre résultat lors des élections communales, vous représentez la totalité des habitants de votre commune, et pas seulement les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés aux urnes.

Dans chaque débat, dans chaque étude de préavis, vous devrez toujours penser à l'intérêt général.

Je sais qu'il est difficile, pour beaucoup de monde, d'accepter de mettre son égo de côté ou de défendre une décision qui va à l'encontre de son intérêt personnel.

Mais c'est une règle primordiale pour renforcer l'image et la crédibilité des autorités communales.

En tant que jeune commune composée de cinq localités, vous ne constituez plus qu'une seule et unique entité administrative qui doit fonctionner comme telle.

L'ambiance d'une commune s'hume au travers de ses élus, par la qualité des débats au Conseil communal ou des décisions de la Municipalité.

La collégialité est un devoir de tout membre d'un exécutif, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral. C'est ce qui fait la force et la dynamique d'un exécutif.

N'oubliez jamais votre personnel communal, qui est le miroir des autorités auprès de la population.

C'est votre baguette magique qui vous permet de mettre en valeur bon nombre de décisions prises par l'exécutif ou le législatif.

La Commune de Bourg-en-Lavaux est le chef-lieu de ce magnifique district de Lavaux-Oron. A ce titre, vous vous devez d'être un exemple pour toutes les autres communes qui forment notre entité régionale.

Par contre, chaque bourg garde ses particularités et son originalité.

La qualité des activités des sociétés locales ou des organisations de manifestation de renommée mondiale propre à chaque village fait de Bourg-en-Lavaux une entité exceptionnelle.

Votre Préfet est très fier d'être à Cully, dans la commune de Bourg-en-Lavaux, au centre d'un patrimoine mondial de l'UNESCO que je ne manque pas de défendre et de promouvoir à chaque occasion.

Cher Syndic, chères Municipales, chers Municipaux, chères Conseillères, chers Conseillers,

Soyez au service de la population, oubliez vos jalousies ou vos petites frustrations. Pensez à votre commune, à notre canton. Soyons partenaires pour résoudre les problèmes afin de trouver ensemble des solutions bénéfiques à nos citoyens.

C'est dans cet esprit positif que je vous propose d'œuvrer pour se sentir bien chez nous.

Commune de Bourg-en-Lavaux - Assermentation - 23 juin 2016

Allocution de M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal

Déçu en bien, expression bien vaudoise...

Non pas de l'élection, mais de l'arrivée des partis dans notre conseil, j'avais imaginé que cela allait nous infliger des débats partisans interminables. Mais c'est plutôt le contraire : c'est l'entente cordiale, avec un résultat soviétique.

Si on continue sur cette lancée, et je l'espère bien, nous aurons des préavis municipaux biens ficelés, des commissions qui rendent dans rapports clairs et bien argumentés, afin que ici au conseil nous puissions facilement débattre et décider de l'opportunité, le fond et le financement de ce qui nous est soumis, comme le disait notre ancien président à notre dernière séance.

Je ne sais plus qui a dit : *la démocratie n'est pas d'élire des gens pour gouverner, mais c'est de garantir la présence d'une opposition.....* Oui, c'est cet équilibre des forces qui permet d'avancer avec une petite impulsion comme le Solar Impulse.

Bertrand Piccard et l'équilibre, cela me rappelle une expédition en canoé sur le Zambèze, moi derrière entre deux eaux et lui devant presque la tête dans les nuages, imaginez le tableau, les crocodiles se réjouissaient déjà. Une fois les charges réparties nous avons pu facilement négocier les écueils qui se présentaient...

Voilà, sur ces allégories, je vous propose de prendre notre travail au sérieux, mais sans se prendre soi-même trop au sérieux.

Passons à l'ordre du jour.

Commune de Bourg-en-Lavaux
Assermentation du jeudi 23 juin 2016
Allocution de M. le Syndic Jean-Pierre Haenni

Monsieur le Préfet,
Monsieur ou Madame le/la Président/e du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,

La commune de Bourg en Lavaux a subi des changements fondamentaux lors des dernières élections communales, puisque nous sommes passés du système majoritaire au système proportionnel, nous imposant ainsi les partis politiques ; le bon sens et le pragmatisme devant toutefois l'emporter sur les idées partisans. De fait, vous avez été choisis parmi les nombreux candidats afin de représenter dignement la population au sein de nos autorités tant législatives qu'exécutives. A toutes et à tous, je vous adresse mes vives félicitations et vous souhaite la bienvenue au sein de nos autorités communales.

Durant la législature qui se termine, nous avons mis sur pied plusieurs projets qui enfin pourront se réaliser. Dès votre entrée en fonction, vous aurez de nombreux dossiers et préavis à étudier où il faudra prendre des décisions importantes, ceci pour le futur développement de notre commune tout en assurant une qualité de vie exceptionnelle.

Je vous rappelle que vous avez été élus pour représenter et défendre les intérêts de la population et non pas pour vos petites affaires personnelles. Je vous prie également d'accorder un égard particulier à tout notre personnel communal que vous avez déjà ou que vous aurez le plaisir de rencontrer ou de croiser sur leurs lieux de travail.

Personnellement, j'ai eu une grande satisfaction à travailler avec le conseil communal précédent à qui j'adresse tous mes remerciements pour notre excellente collaboration. Des remerciements tout particuliers à la commission des finances, à la commission de gestion et à toutes les commissions ad hoc avec qui j'ai eu d'excellentes relations.

Je remercie également notre syndic Max Graf pour sa bonne humeur et son sens de l'humour lors de nos séances de municipalité ainsi que mes collègues Patrick Chollet et Yves Kazemi pour leur excellent travail au sein du collège municipal.

Je tiens à remercier personnellement pour leur excellent travail :

- Sandra Valenti, notre greffe municipale
- Alain Hersperger, notre boursier communal
- Pascal Favez, chef de service des infrastructures
- Baptiste Jaquet, chef de service d'assainissement
- Pierre-Alain Genton, huissier communal

ainsi que tout notre personnel communal au complet.

Je remercie également toutes les personnes ayant œuvré au bon déroulement de cette cérémonie d'installation de nos autorités, plus particulièrement M. Daniel Flotron, notre nouveau Préfet, avec qui nous aurons le plaisir de collaborer, ainsi que les fanfares de Bourg-en-Lavaux qui se sont unies pour agrémenter l'apéritif qui suivra.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat et me réjouis de partager un moment de convivialité lors de l'apéritif qui suivra.